

STRUCTURES POUR  
L'ANIMATION ET  
LE  
DEVELOPPEMENT  
DE LA MISSION  
LASALLIENNE DE  
LA RELEM

(v3)

---



# STRUCTURES POUR L'ANIMATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA MISSION LASALLIENNE DE LA RELEM

(v3)

La RELEM est une zone géographique désignant officiellement l'union de districts de l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes en Europe et Méditerranée. Elle ne constitue ni une entité canonique ni une entité juridique mais une structure d'animation et de soutien pour les districts de la région.

## VISION-INTRODUCTION

1. Les structures qui contribuent au développement de la mission éducative lasallienne doivent toujours être au service de l'identité et du charisme lasalliens
2. **Les Districts de la RELEM présentent une immense diversité en termes de structures.** Dans certains Districts, les centres lasalliens bénéficient d'un niveau d'autonomie élevé, tandis que d'autres Districts ont une tradition de contrôle et de coordination plus centralisés.
3. Les établissements lasalliens (incluant ceux d'inspiration lasallienne et ceux d'autres charismes) sont membres de réseaux de soutien : **Réseau lasallien de district, réseau national d'éducation catholique, fondations et trusts, la RELEM et l'Institut international.** Ces établissements sont à tout moment reconnus comme membres à part entière. Dans les structures « supérieures » susmentionnées, ils participent à la réalisation de la mission éducative lasallienne (MEL) par une approche « ascendante ».
4. La RELEM doit **développer des stratégies tournées vers l'avenir, visionnaires et ouvertes,** capables de faire face aux développements futurs (socioculturels, sociaux, religieux, politiques, économiques, etc.) aux niveaux local, régional et de District. Par conséquent, la RELEM a besoin des services et des talents de personnes motivées qui connaissent la situation actuelle et les évolutions prévisibles dans les Districts. Ces collaborateurs forment un « groupe de réflexion » qui étudie, prévoit, émet des propositions... il anticipe les développements susceptibles d'avoir un impact sur la MEL et son efficacité.

## STRUCTURES POUR L'ANIMATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA MISSION LASALLIENNE DE LA RELEM



5. La RELEM doit **répondre au besoin de réunions internationales à différents niveaux**. Ces réunions doivent renforcer les liens et le sentiment d'appartenance au niveau des Districts et des régions. Cet objectif devrait être atteint avec les structures existantes et les différents groupes de la région tels que Jeunes Lasalliens, UMAEL, ASSEDIL, IALU, groupe RELEM de réflexion sur les vocations, ONG, etc... reconnaissant leur expérience et leurs compétences en la matière.
6. La RELEM doit **répondre à l'appel à la solidarité, notamment dans le partage de l'inspiration, de la formation, des programmes, des publications, etc.** Les Districts les mieux dotés (pas seulement financièrement) doivent aider les autres par un déploiement efficace de leurs ressources.
7. Nous reconnaissons l'importance de favoriser la communication et la compréhension mutuelle pour favoriser la collaboration et la formation inter-districts.
8. Pour trouver une **réponse adéquate aux évolutions structurelles** dans la RELEM, on peut s'inspirer de modèles d'autres Régions de l'Institut
9. Dans le cas où un district ne peut plus exister dans sa configuration actuelle, on attend de la RELEM qu'elle joue un rôle d'alerte et d'accompagnement, conformément à la proposition 48<sup>1</sup> du 45ème Chapitre Général.

---

<sup>1</sup> **Proposition 48** : Le Conseiller Général, avec les Frères Visiteurs de la Région, devraient considérer le vieillissement et les Districts fragiles comme un sujet qui concerne la Région entière. Ils élaboreront une vision, mettront en place une structure et un plan administratif dans le but d'assurer l'accompagnement pastoral des Frères, de garantir ce qui est vital pour eux, leur patrimoine ainsi que tout ce qui est important pour la continuité de la mission lasallienne.



## PROPOSITIONS :

### PROPOSITION 1

Chaque réseau lasallien de la RELEM aura des structures qui répondent à la spécificité du contexte dans laquelle il opère. Les principaux buts de ces structures devront inclure :

- rassembler les établissements assumant une identité lasallienne dans un réseau ; les guider et les soutenir (en s'appuyant, le cas échéant, sur les animateurs lasalliens locaux)
- analyser et évaluer comment les évolutions éducatives et les circonstances locales influent sur la pédagogie et l'identité lasallienne ;
- poursuivre la mission lasallienne, lorsque les structures locales actuelles des FEC ne peuvent plus assurer la direction de la mission.

### PROPOSITION 2

L'assemblée MEL RELEM décide la mise en place d'un conseil de la MEL RELEM.

L'actuelle équipe de la MEL RELEM proposera les modalités du Conseil de la MEL RELEM qui seront validées par les frères visiteurs. L'organigramme présenté à l'assemblée pourra servir de base de travail.

La prochaine assemblée de la RELEM évaluera les structures mises en place.

### PROPOSITION 3

L'équipe régionale exécutive de la RELEM doit être renforcée afin qu'elle puisse faire face à ses responsabilités

### PROPOSITION 4

L'Assemblée MEL RELEM se réunira normalement tous les quatre ans.

Autant que possible, les prochaines assemblées intégreront (en termes de calendrier et de contenus) le travail des assemblées de district et de l'AIMEL



PROPOSITION 5

Lorsque cela est nécessaire et possible et afin de faire face aux défis futurs, des collaborations seront recherchées avec d'autres congrégations éducatives.

PROPOSITION 6

Le conseil MEL RELEM organisera des réunions internationales en collaboration avec les groupes existants de la région ou des districts si nécessaire, avec une attention particulière sur :

- La réflexion stratégique pour la vitalité de la mission lasallienne
- le management et la gouvernance à tous les niveaux
- les Jeunes Lasalliens ;
- des sessions de formation pour les collaborateurs réalisables en temps opportun.
- La justice sociale, la paix et le respect de la création (Laudato Si)
- échanges internationaux
- La reconnaissance du travail auprès des plus vulnérables comme une part importante du charisme lasallien ; ...

PROPOSITION 7

Les congrès ASSEDIL sont organisés en tenant compte des besoins des chefs d'établissement, tout en facilitant le travail en réseau des directeurs et des institutions. Ces congrès devront prendre en compte les plans et politique de la RELEM et être organisés en collaboration entre l'ASSEDIL et le conseil de la RELEM.

Avant la prochaine assemblée MEL de la RELEM, l'ASSEDIL et le conseil de la MEL de la RELEM sont invités à s'engager dans un processus de mutualisation de leurs organisations, leurs actions et leurs projets.

PROPOSITION 8

Le conseil de la MEL de la RELEM explorera la possibilité d'un accès aux subventions de l'Union européenne ou de toutes autres sources.

## STRUCTURES POUR L'ANIMATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA MISSION LASALLIENNE DE LA RELEM



### PROPOSITION 9

Le conseil de la RELEM conduira une réflexion ambitieuse pour que la communication et la compréhension mutuelle soient facilitées au sein de la RELEM compte tenu de la sa réalité plurilinguistique.